



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060222

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/02/2026 11H30 C:005360 I:31709
V/REF : 1052823
V/Email reçu le Mardi 24/02/2026 a 11H30

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 06796
IMMEUBLE : 1 PH.DELORME -6796
1, RUE PHILIBERT DELORME
.
69001 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2026

Référence Marché: M_230809003-1
LOCALISATION : ALLEE N°1 DELORME-LOGEMENT DE M.MATHE-RDC-TEL:06 63394667
MOTIF : INTERVENIR POUR DEBLOCAGE VOLET ROULANT BLOQUE OUVERT
Donneur d'ordre : Mme S. MATHIEU

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 04/03 A 15H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR MATHE AU RDC
DEBLOCAGE DU VOLET ROULANT ET MISE EN POSITION OUVERT
- TREUIL CASSE
REPLI DU CHANTIER

LE 20/03 A 15H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR MATHE AU RDC
DEPOSE ET REMPLACEMENT DU TREUIL VOLET ROULANT
REGLAGE DES SORTIES DE CAISSON, CELLES-CI ETANT INITIALEMENT MAL
POSITIONNEES
REPRISE COMPLETE DES REGLAGES AFIN D'ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE
L'ENSEMBLE

LA LOCATAIRE N'A PAS SOUHAITE CONSERVER LES TABLIERS EXISTANTS EN RAISON
DE LEUR ETAT (ENDOMMAGES VOIR PHOTOS)
REPLI DU CHANTIER

LE 02/06 A 13H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR MATHE AU REZ CHAUSSEE
REMPLACEMENT DU TABLIER DU VOLET ROULANT
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 03/06/26 a 07H38 stephanie.mathieu@semcoda.c
MP LCOMPTER Email envoyé le 03/06/26 a 07H38 M. L. JOUMNI

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

AR LGESTION Email envoyé le 03/04/26 a 10H14 Mme S. MATHIEU
MP LGESTION EMAIL en CC le 23/03/26 a 08H28 stephanie.mathieu@semcoda.c
MP LGESTION Email envoyé le 23/03/26 a 08H28 M. L. JOUMNI
PREVOIR LE REMPLACEMENT DU TABLIER
NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS
DT LGESTION Email envoyé le 05/03/26 a 11H33 Mme S. MATHIEU
PREVOIR LE REMPLACEMENT DU TREUIL CASSE ET LE REFIXAGE DES ATTACHES
EXTERIEUR SUITE A CONSTAT DE NOTRE PERSONNEL
NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,87	56,87
1,00	MS00074-Débloccage/reglage volet roulant	1	67,21	67,21
1,00	MS00070-Rempl.d'1 treuil a manivelle	2	93,06	93,06
1,00	MS00075-Entretien, reglage, graissage	2	67,21	67,21
2,25	H(s) Menuisier le 02/06	5	75,29	169,40
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
2,50	Tablier au m/2	5	150,00	375,00
TOTAL H.T.				828,75
T.V.A. a 10,00%				82,87
TOTAL T.T.C.En EURO				911,62

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060222

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1052823 du 24/02/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR MATHE Bruno
MME POUGET Bénédicte
1 Rue Philibert Delorme
69001 LYON

Référence de la Demande

N°: 887 811 du 24/02/2026

THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.

01-EE-2211-ENT-61513100

Marché : M - 230809003-1

Téléphone : 06.63.39.46.67

06796-00001-00003-00001 H / Type 4 / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 05/10/2015

Délai

Date limite exécution : 11/03/2026

Observations

M MATHE 06 63 39 46 67

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,87	56,87	5,69	62,56
MS00074 Déblocage et réglage de volet roulant y compris toutes sujétions	1,00	67,21	67,21	6,72	73,93
MERCI d'intervenir pour débloquer le volet bloqué ouvert. Cordialement					
m mathe bruno 06.63.39.46.67					

Total H.T.	124,08
Total TVA	12,41
Total TTC	136,49

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par MATHIEU Stéphanie le 24/02/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 1052823 du 24/02/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 Rue Philibert Delorme 69001 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **24/02/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1052823